



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/2002/NGO/4*
3 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET
FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-quatrième session
Point 3 de l'ordre du jour

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Exposé écrit**/ présenté par Pax Christi International, organisation non gouvernementale dotée du
statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[2 juillet 2002]

*/ Nouveau tirage pour raisons techniques.

**/ Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçu(s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

Enlèvement pour rançon et prise d'otage

Pax Christi International s'oppose à la pratique de la prise d'otage, généralement connue sous le nom d'enlèvement contre rançon, sous toutes ses formes et dans toutes les situations. En rappelant les résolutions 1997/28, 1998/73 et 1999/29 de la Commission des Droits de l'homme de l'O.N.U. ainsi que les déclarations faites à la Sous-Commission lors de sa quarante-septième, quarante-huitième et quarante-neuvième sessions et à la Convention Internationale contre la prise d'otage, adoptée par l'Assemblée Générale dans sa résolution 34/146 du 17 décembre 1979, Pax Christi International réitère que l'enlèvement est une violation claire des normes humanitaires minimales applicables à tous moments et de l'article commun 3 des Conventions de Genève du 12 août 1949 et les Protocoles Additionnels de 1977 y appartenant applicables à des situations de conflit armé interne.

Pax Christi International exprime son inquiétude concernant l'enlèvement, sous ses différentes formes et manifestations, qui a augmenté dans un grand nombre de régions du monde. Selon un aperçu publié par le groupe d'assurance Hiscox en 2000, l'enlèvement contre rançon a atteint des niveaux record en 1999, et a augmenté de 70% sur les huit années précédentes. L'Amérique Latine a le taux le plus élevé d'enlèvements contre rançons.

La Tchétchénie, avant l'incursion militaire russe, a connu un taux élevé d'enlèvements de ressortissants étrangers dans un but lucratif. Tandis que l'enlèvement des ressortissants étrangers a diminué par la suite, le nombre total d'enlèvements a augmenté. Il a fait état que des soldats et officiers de l'armée russe auraient commencé à enlever systématiquement des civils de la Tchétchénie, uniquement pour les libérer ensuite contre rançon. Puisque des fonctionnaires de l'armée russe sont considérés comme des acteurs d'État, le crime est généralement considéré comme "détention et extorsion arbitraires". Mais, en réalité, c'est également un type d'enlèvement pour extorsion. L'enlèvement par des acteurs étatiques, aussi bien que par des groupes armés privés, représente une violation des droits humains et des lois humanitaires internationales.

Dans son rapport récemment publié, «l'industrie d'enlèvement en Colombie». Pax Christi Pays-Bas, une organisation membre de Pax Christi International, déclare qu'au moins un pays sur quatre dans le monde est affecté par la pratique de l'enlèvement. Le rapport cite la Colombie comme ayant le taux le plus élevé d'enlèvements, comprenant tout aussi bien la pratique des enlèvements en masse que l'enlèvement de petits enfants. En 1998, le nombre total de kidnappings en Colombie s'est élevé à plus de 2000 cas, en 2002, un record de 3706 cas d'enlèvements a été enregistré par l'ONG colombienne Fundación País Libre.

La prise d'otage d'individus non armés et sans défense affecte non seulement la victime individuelle, mais affecte également l'intégrité psychologique et économique d'une famille entière. En effet, après la tragédie la victime souffre non seulement du traumatisme personnel durable mais se trouve également financièrement endettée. Dans le cas de la Colombie, les paiements de rançons mènent souvent l'ensemble de la famille à la faillite ou, à l'endettement à long terme auprès des banques qui appliquent des taux d'intérêts incroyablement élevés.

Ceci crée en outre un dilemme moral impossible pour ceux à qui on exige une rançon. D'une part, le paiement de la rançon semble la seule manière de sauver la vie de la victime. D'autre part, cela poursuit le cycle de la violence et crée un effet de spirale.

Après les kidnappings d'un groupe de touristes en avril 2000 et les actions d'enlèvements cette même année, le groupe d'Abu Sayyaf aux Philippines a pu réaliser une croissance militaire substantielle. Ils ont non seulement acheté de nouvelles armes et munitions, mais ont également recruté de nouveaux membres. L'Abu Sayyaf était composé de quelques centaines de rebelles seulement, mais depuis paiements des rançons le groupe rebelle compte plus de mille membres.

Pax Christi International croit fermement que la pratique de l'enlèvement contre rançon, aussi bien par des acteurs d'État que privés, contribue activement à l'approvisionnement des guerres. Le mouvement demande aux gouvernements des pays dans lesquels l'enlèvement contre rançon nourrit la violence et l'instabilité interne, de considérer sérieusement des solutions aux problèmes de la violence et de l'impunité. Les gouvernements devraient considérer le manque d'instruments légaux aussi bien que la corruption et l'extorsion répandues qui contribuent à l'augmentation des enlèvements. La volonté politique d'aborder ces sujets est indispensable.

Pax Christi réitère le besoin, souligné par Mme Mary Robinson à Bogotá en décembre 2000, d'un accord global sur les droits humains et la loi humanitaire internationale. Cet accord consisterait à un engagement dans des actions concrètes, qui pourraient être vérifiées indépendamment par des tiers choisis à l'avance. Un tel accord pourrait être proposé par un groupe étatique ou non-étatique à un conflit armé interne soit par la société civile soit par des modérateurs ou des médiateurs.

Pax Christi International soutient la poursuite, entre États, des groupes armés qui pratiquent l'enlèvement comme instrument de guerre. La Cour Criminelle Internationale, une fois en fonction, aura la juridiction sur la prise d'otages par les groupes armés. Pax Christi International invite tous les pays qui ne font pas partie du Statut de Rome à prendre des mesures immédiates en vue de sa ratification. En parallèle de sa compétence à juger les parties impliquées dans la pratique d'enlèvements contre rançon, la Cour Criminelle Internationale pourrait servir de force de dissuasion, et être aussi un mécanisme permettant d'accélérer les négociations de paix.

Pax Christi International invite l'Union Européenne et la communauté internationale à lancer la discussion sur une politique globale au sujet du paiement de rançons. Cela devrait permettre un débat public sur la question du paiement ou du non-paiement de rançons.

Pax Christi International invite tous les groupes étatiques et non-étatiques du monde entier à considérer ces mesures et toutes les autres nécessaires, selon les dispositions du droit international et des normes internationales des droits humains, pour empêcher, combattre et punir des actes d'enlèvements, et également pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine.
